

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No 17

SECRET/47  
17 juin 1955

PARTIES CONTRACTANTES

Original: Anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Notification adressée par la Finlande

Le secrétariat a reçu du chef de la délégation finlandaise la communication ci-après:

"Conformément aux instructions que j'ai reçues de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le gouvernement finlandais désire engager, avec les parties contractantes au GATT intéressées, des négociations au titre des dispositions de l'article XXVIII de l'Accord général, en vue du retrait ou de la modification de certains taux conventionnels figurant à la Liste XXIV annexée à l'Accord.

"Je joins à la présente communication des listes<sup>1</sup> donnant le détail des retraits ou modifications projetés, avec les renseignements statistiques y relatifs, et je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour que ces textes soient distribués aux PARTIES CONTRACTANTES.

"Le gouvernement finlandais est prêt à engager des négociations à Genève, à tout moment qui conviendra aux parties contractantes intéressées."

Les listes ci-jointes sont distribuées en un seul exemplaire à chaque délégation.

<sup>1</sup> Trois listes sont annexées à la communication.